



Municipalité de Saint-Sébastien

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS DE PROMULGATION

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 552 RELATIF AUX TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC, est par la présente donnée par Laurie Verreault, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Sébastien :

QUE le Conseil municipal, lors de la séance du 2 décembre 2025, situé au 176, rue Dussault, a adopté le règlement numéro 552, ayant pour but de régler le traitement des élus municipaux.

Prenez avis que ce règlement est en vigueur en date du 3 décembre 2025 conformément aux dispositions de la Loi et qu'il est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité au 176, rue Dussault. Une copie du règlement est également disponible sur le site web de la Municipalité.

Donné à Saint-Sébastien, ce 3^e jour du mois de décembre 2025.

LAURIE VERREAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Laurie Verreault, Directrice générale et greffière-trésorière de Saint-Sébastien, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis concernant l'entrée en vigueur du règlement 552 décrétant le traitement des élus municipaux en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, le 3^e jour du mois de décembre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3^e jour du mois de décembre 2025.

LAURIE VERREAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE